

Container Label

AVIS IMPORTANT

**Ce produit est homologué aux États-Unis et au Canada. Il possède un étiquetage pour les États-Unis et le Canada.
LORSQU'ON UTILISE CE PRODUIT aux États-Unis, il faut suivre les instructions figurant sur l'étiquette américaine SEULEMENT.
LORSQU'ON UTILISE CE PRODUIT au Canada, il faut suivre les instructions figurant sur l'étiquette canadienne SEULEMENT.**

GROUPE	8	HERBICIDE
---------------	----------	------------------

AVADEX[®] MicroActiv HERBICIDE
Au Canada

Herbicide granulaire pour les traitements à l'automne ou au printemps à l'aide d'un système de semis classique ou direct pour supprimer la folle avoine dans les cultures indiquées sur l'étiquette. Voir le mode d'emploi approprié pour les États-Unis ou le Canada.

AGRICOLE

MATIÈRES ACTIVES/GARANTIE

Triallate, S-(2,3,3-trichloroallyl)-diisopropylthiocarbamate **% en poids** 10,0%

AUTRES INGRÉDIENTS : **90,0%**

TOTAL 100,0%

ATTENTION, contient l'allergène soya.

ATTENTION

LIRE L'ÉTIQUETTE AU COMPLET AVANT D'UTILISER CE PRODUIT. N'utiliser le produit que selon le mode d'emploi figurant sur l'étiquette. Lire la rubrique "AVIS SUR LES CONDITIONS DE VENTE ET LES LIMITES DE RESPONSABILITÉ DE LA GARANTIE" avant d'acheter ou d'utiliser le produit. Si vous n'acceptez pas les conditions, indiquées sur l'avis, retournez immédiatement le produit non ouvert.

PREMIERS SOINS	
Herbicide	
Ingestion	Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin conseiller de le faire. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
Contact avec la peau	Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Contact avec les yeux	Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement l'oeil avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes, puis continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
NUMÉRO D'INFORMATION	
Si possible, apporter l'étiquette du contenant lorsqu'on cherche à obtenir de l'aide médicale. Autrement, noter l'information qui identifie le produit, c'est-à-dire, les noms et les numéros d'homologation. On peut également composer le 1-888-478-0798 pour obtenir de l'information sur le traitement médical d'urgence.	

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

EXIGENCES CONCERNANT L'UTILISATION AGRICOLE aux États-Unis

N'utiliser le produit que conformément à l'étiquetage et selon la Worker Protection Standard, 40CFR Part 170. Pour de l'information au sujet de cette norme, se reporter à l'étiquetage supplémentaire figurant à la rubrique « Exigences concernant l'utilisation agricole » du mode d'emploi.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ne pas appliquer directement à un plan d'eau, dans des secteurs où l'eau de surface peut être présente, ou aux zones intertidales se situant sous la ligne moyenne des hautes eaux. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des eaux de nettoyage ou de rinçage de l'équipement. Pour obtenir des renseignements additionnels concernant les dangers pour l'environnement, consulter le livret-étiquette spécifique au pays.

MISES EN GARDE

POSE UN DANGER POUR LES HUMAINS ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ATTENTION

Irritant pour la peau et les yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Le contact prolongé avec la peau, ou répété fréquemment, peut provoquer une réaction allergique chez certaines personnes. Ne pas avaler. Consulter le livret-étiquette spécifique au pays pour connaître les précautions additionnelles.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION AUX ÉTATS-UNIS

Ne pas contaminer l'eau, les produits alimentaires, les aliments pour animaux ou les semences lors de l'entreposage ou de l'élimination.

ENTREPOSAGE DU PESTICIDE : Garder le sac fermé pour empêcher les déversements et la contamination.

ÉLIMINATION DU PESTICIDE : Les déchets venant de l'utilisation du produit et ne pouvant pas être utilisés ou recyclés par procédé chimique doivent être éliminés dans un site d'enfouissement approuvé pour l'élimination des pesticides ou conformément aux méthodes fédérales, étatiques ou locales pertinentes.

ÉLIMINATION DU CONTENANT : Les contenants vides retiennent les vapeurs et les résidus du produit. Suivre toutes les mises en garde figurant sur l'étiquette jusqu'à ce que le contenant soit nettoyé, reconditionné ou détruit. Vider complètement le contenant dans l'équipement de pulvérisation ou de transfert. Ne pas utiliser le contenant à d'autres fins. Éliminer la pochette vide dans un site d'enfouissement sanitaire ou l'incinérer, ou, si les autorités étatiques et locales le permettent, la brûler. Dans ce cas, se tenir à l'écart de la fumée.

(Pour les sacs multicouches) Vider complètement le contenu dans l'équipement de pulvérisation. Éliminer le contenant vide dans un site d'enfouissement sanitaire ou l'incinérer, ou, si les autorités étatiques et locales le permettent, le brûler. Dans ce cas, se tenir à l'écart de la fumée.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION AU CANADA

ENTREPOSAGE : Garder le sac d'herbicide Avadex MicroActiv fermé pour empêcher les déversements et la contamination.

Éviter de contaminer les semences, les aliments pour animaux et les produits alimentaires.

ÉLIMINATION : Ne pas utiliser le contenant à d'autres fins. Vider complètement le contenu du contenant dans le dispositif d'application. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Aux États-Unis : L'utilisation du produit sans avoir obtenu l'étiquette américaine au moment de l'achat et sans suivre le mode d'emploi figurant sur celle-ci au moment de l'application constitue une infraction à la loi aux États-Unis.

Au Canada : AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les Produits Antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

CONTENU NET 995 lbs./451,3 kg



EPA Est. No. _____
 N°D'HOMOLOGATION 25112 LOI SUR
 LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
 N°D'HOMOLOGATION de l'EPA 10163-287
 FFG-ADX-NAFTA-01

Fabriqué pour:
 Gowan Company
 370 S. Main Street
 Yuma, AZ 85364 U.S.A.
 1-800-883-1844

L'utilisation de ce produit au Canada contrairement au mode d'emploi figurant sur l'étiquette canadienne constitue une infraction à la loi canadienne.

HERBICIDE AVADEx[®] MicroActiv au Canada

Herbicide granulaire pour le traitement à l'automne ou au printemps à l'aide d'un système de semis classique ou direct pour supprimer la folle avoine dans le blé de printemps, le blé dur, l'orge, le colza (y compris le canola), le lin (sauf les variétés à faible teneur en acide linoléique), la moutarde blanche ou brune, moutarde joncée (types condimentaire et à graine oléagineuse), les betteraves à sucre et les graines à canaris.

GARANTIE : TRIALLATE – 10 %

Attention, contient l'allergène soya

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT UTILISATION

ATTENTION

AGRICOLE

Mode d'emploi complet

N° D'HOMOLOGATION 25112 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

N'utiliser que selon le mode d'emploi figurant sur l'étiquette.

REMARQUE IMPORTANTE : Calibrer l'équipement de pulvérisation avant l'utilisation.

Lire l'AVIS avant d'acheter ou d'utiliser le produit. Si vous n'acceptez pas les conditions indiquées sur l'avis, retournez immédiatement le produit non ouvert.

CONTENU NET :

Gowan[®]
CANADA

GOWAN Company
370, S. Main Street
Yuma (Arizona) 85366

Pour en savoir plus, appeler : 1-800-883-1844

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX.

Se laver à fond après avoir manipulé le produit.

Ne pas avaler.

Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques durant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, durant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations, porter un respirateur avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH/MSHA/BHSE et munie d'un pré-filtre approuvé pour les pesticides OU une cartouche pour les pesticides approuvée par le NIOSH/MSHA/BHSE.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS Herbicide	
Ingestion	Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
Contact avec la peau et les vêtements	Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Contact avec les yeux	Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement l'œil avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
NUMÉRO D'INFORMATION	
Si possible, apporter l'étiquette du contenant lorsqu'on cherche à obtenir de l'aide médicale. Autrement, noter l'information qui identifie le produit, c'est-à-dire, les noms et les numéros d'homologation. On peut également composer le 1-888-478-0798 pour obtenir de l'information sur le traitement médical d'urgence.	

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

DÉLAI DE SÉCURITÉ

Ne pas pénétrer et ne pas permettre aux travailleurs de pénétrer dans l'aire de traitement durant le délai de sécurité de 12 heures.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT**Ruissellement**

Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques à partir des zones traitées, il faut évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Parmi les caractéristiques et conditions propices au ruissellement, soulignons des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu ou mal drainé (p. ex., les sols compactés ou à texture fine comme les sols argileux).

Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques par le ruissellement en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et la rive du plan d'eau.

Lessivage

L'utilisation de ce produit chimique pourrait entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où les sols sont perméables (p. ex., sols sableux) ou encore si la nappe phréatique est peu profonde.

Volatilisation

La matière active contenue dans ce produit peut se volatiliser. Pour réduire la charge atmosphérique de triallate, il faut prendre des mesures qui réduisent la volatilisation, par exemple :

- l'incorporation du produit dans le sol au moment de l'application;
- l'application limitée aux périodes où la température du sol est de 4 °C ou moins.

ENTREPOSAGE

Garder le sac d'herbicide Avadex MicroActiv fermé pour empêcher les déversements ou la contamination. Éviter de contaminer les semences, les aliments pour animaux et les produits alimentaires.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser le contenant à d'autres fins. Vider complètement le contenu du contenant dans l'équipement de pulvérisation. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Cet herbicide granulaire est recommandé pour supprimer la folle avoine dans le blé de printemps, le blé dur, l'orge, le colza (y compris le canola), le lin (sauf les variétés à faible teneur en acide linoléique), la moutarde blanche ou brune, moutarde joncée (types condimentaire et à graine oléagineuse), les betteraves à sucre et les graines à canaris à l'aide d'un système de semis classique ou direct. Il ne faut pas traiter d'autres cultures avec ce produit car il peut les endommager.

On peut appliquer ce produit à l'automne ou au printemps selon les recommandations figurant sur la présente étiquette. Selon la culture à semer, on peut procéder au semis avant ou après le traitement et l'incorporation au printemps.

En général, les traitements incorporés avant le semis permettent de mieux supprimer la folle avoine que les traitements incorporés après le semis.

Cet herbicide granulaire doit être appliqué au sol et incorporé avant la germination des mauvaises herbes. Si les mauvaises herbes sont sorties de terre avant le traitement, il faut procéder à un travail du sol pour les supprimer.

Il faut calibrer l'équipement d'épandage adéquatement. L'application d'une dose excessive d'herbicide granulaire Avadex MicroActiv peut endommager la culture, alors qu'une dose trop faible peut diminuer l'efficacité de la suppression de la folle avoine. Avant d'appliquer le produit, s'assurer que le sol a été suffisamment travaillé. Un travail d'ameublissement supplémentaire peut s'avérer nécessaire pour les sols argileux. Lorsque le traitement est effectué sur un champ mouillé, grumeleux, rugueux ou sillonné, la suppression de la folle avoine diminuera et la culture sera clairsemée. Pour plus d'information, voir la rubrique **Préparation du champ**.

On doit effectuer la première incorporation du produit au sol dans les 48 heures suivant l'application et avant la germination de la folle avoine, sauf pour les traitements effectués à l'aide d'un système de semis direct. (Se reporter à la rubrique **Systèmes de travail réduit du sol ou de semis direct** figurant sur la présente étiquette.) L'incorporation ne doit pas dépasser une profondeur de 5 cm car le produit aura tendance à se diluer; ainsi, la suppression de la folle avoine diminuerait et la culture risquerait de subir des dommages. Pour plus d'information, voir la rubrique **Méthode d'incorporation**.

Lorsqu'on utilise l'herbicide granulaire Avadex MicroActiv, il faut laisser une bande non traitée comme justification des résultats. Pour évaluer la qualité de la suppression des mauvaises herbes, enlever 2,5 à 5 centimètres de sol en surface au moment de la germination et inspecter le nombre de plants de folle avoine tués avant l'émergence. Ce produit est absorbé principalement par les pousses de folle avoine dans la couche de sol traitée. Habituellement, la folle avoine est supprimée avant de sortir de terre. Parfois, et surtout dans des conditions sèches et/ou lorsque les températures du sol sont fraîches, certains plants de folle avoine peuvent émerger et atteindre le stade de 3 à 4 feuilles avant de mourir.

Pour assurer le meilleur rendement possible du traitement au printemps, il doit y avoir une précipitation de pluie d'au moins 1,5 centimètre dans les 2 semaines suivant l'application.

Si la température du sol au moment de la germination demeure fraîche longtemps, ou s'il y a une sécheresse extrême au printemps, le produit risque de ne pas garder son niveau élevé habituel de suppression de la folle avoine.

POUR OBTENIR DE MEILLEURS RÉSULTATS LORS DES TRAITEMENTS AU PRINTEMPS À L'AIDE D'UN SYSTÈME DE SEMIS CLASSIQUE, ACCORDER UN INTERVALLE D'AU MOINS 48 HEURES ENTRE LA PREMIÈRE ET LA DEUXIÈME INCORPORATION. On peut accorder un délai plus long pour maximiser la suppression si la température du sol demeure fraîche longtemps ou s'il y a une sécheresse extrême.

Contre-ensemencement de légumineuses : On peut utiliser le produit sur les cultures indiquées sur l'étiquette et qui doivent être contre-ensemencées de légumineuses fourragères, telles que la luzerne, le trèfle et le lotier corniculé, pourvu que les légumineuses ne servent pas de fourrage vert haché, d'ensilage ou de foin l'année du semis.

REMARQUE

ÉTIQUETTE CANADIENNE

Dans des conditions de forte pluie et/ou de température froide, il peut y avoir un éclaircissement dans le blé après le traitement et avant l'émergence de la culture. Habituellement, on peut éviter l'éclaircissement en traitant la culture après le semis au printemps; pour minimiser celui-ci, ENFOURIR LA SEMENCE À UNE PROFONDEUR ENTRE 1,5 ET 2,5 CENTIMÈTRES SOUS LA COUCHE DE SOL TRAITÉE À L'HERBICIDE GRANULAIRE AVADEx MICROACTIV. En général, le travail du sol et les rendements plus élevés compensent amplement l'éclaircissement.

Il se peut que l'on constate un certain éclaircissement du blé sur les collines érodées par le vent.

L'avoine cultivée ne doit pas être semée dans les endroits où l'on a utilisé l'herbicide granulaire Avadex MicroActiv l'année précédente. Il se peut que la rémanence du produit suffise à endommager cette culture.

ATTENTION : Ne pas utiliser les cultures traitées pour le pâturage ou les couper pour le foin; il n'y a pas suffisamment de données pour appuyer une telle utilisation.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à l'herbicide Avadex MicroActiv, herbicide du groupe 8. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Avadex MicroActiv et à d'autres herbicides du groupe 8. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Avadex MicroActiv ou les herbicides du même groupe 8 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Gowan Company au 1-800-883-1844 ou à www.gowanco.com.

MÉTHODE D'APPLICATION ET CALIBRAGE DE L'ÉQUIPEMENT

Il faut appliquer l'herbicide granulaire Avadex MicroActiv à l'aide d'un épandeur au sol à la volée, tel qu'un semoir à graminées adaptable, ou d'un épandeur au sol à la volée spécialement conçu. On peut aussi appliquer le produit à l'aide d'un avion équipé d'un appareil pouvant épandre uniformément de petites quantités de granules.

ÉQUIPEMENT AU SOL

Il est important de calibrer l'épandeur convenablement pour disperser la quantité de produit voulue et éviter d'en appliquer trop ou pas assez. Pour obtenir un épandage uniforme, il faut utiliser des plateaux rotatifs (semblables à ceux qui permettent d'appliquer des granules en bandes). Pour calibrer l'appareil, attacher un sac en tissu ou en plastique résistant autour de chaque plateau rotatif ou tube d'ensemencement. Rouler à une vitesse de 6 à 8 km/h sur le terrain régulier à traiter. Récupérer les granules de chaque sortie après avoir parcouru la distance voulue.

Par exemple : Lorsqu'on utilise un épandeur de 4,25 mètres, mesurer une distance de 200 mètres dans le champ à traiter. Après avoir attaché un sac à chaque sortie, parcourir la distance et récupérer les granules. Vérifier chaque sortie et s'assurer qu'elles dispersent toutes la même quantité de granules. Combiner et peser tous les échantillons. Voici les quantités de granules à récupérer pour un épandage à la volée aux doses recommandées, et selon les conditions ci-dessus :

	Dose recommandée		
	11 kg/ha	14 kg/ha	17 kg/ha
Quantité exacte à récupérer	0,9 kg	1,2 kg	1,5 kg

Si l'on récupère plus ou moins de granules que la quantité voulue, ajuster l'ouverture en conséquence, puis parcourir de nouveau la distance mesurée en récupérant les granules. Procéder ainsi jusqu'à ce que la bonne quantité soit dispersée.

Pour calibrer les applicateurs pneumatiques, suivre les directives du fabricant.

ÉPANDAGE AÉRIEN**Mode d'emploi**

Ne pas utiliser des humains comme signaleurs.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les doses et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et doses d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun doses d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés ou des systèmes équivalents de positionnement électronique (GPS). L'utilisation d'un avion de repérage est recommandée.

DOSES D'HERBICIDE AVADDEX MICROACTIV (kg/ha)
Épandage aérien

CULTURE	MATIÈRE ORGANIQUE	
	2 à 4 %	SUPÉRIEURE À 4 %
Blé de printemps et blé dur	14	17
Orge, graine à canaris	14	17
Canola, lin**, la moutarde blanche ou brune, moutarde joncée (types condimentaire et à graine oléagineuse), betterave à sucre	17	22

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage d'application de pesticides par aéronef*, élaborées par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Empêcher les granules de dériver dans une étendue d'eau ou dans tout autre endroit non visé.

Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vents, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-883-1844. Pour obtenir des conseils techniques, contact le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

Pour l'épandage aérien, il faut utiliser les accessoires conçus pour de faibles doses d'application de granules. L'utilisateur doit apporter les modifications nécessaires à l'équipement pour assurer une application précise. Il faut aussi calibrer l'équipement convenablement pour assurer une application uniforme et une dose appropriée.

PRÉPARATION DU CHAMP

S'assurer que le sol est meuble avant d'appliquer le produit. Il faut avoir effectué un travail en profondeur du sol à l'aide d'un cultivateur ou d'une herse à doubles disques avant d'appliquer le produit. S'il y a trop de résidus, il faut procéder à un travail du sol additionnel ou utiliser une autre pratique de gestion des résidus appropriée pour réduire la couverture de résidus à un niveau acceptable avant l'application, autrement, ceux-ci peuvent nuire à l'incorporation uniforme du produit.

Pour améliorer l'état du sol, un travail du sol avant l'application et l'incorporation à l'aide d'un équipement approprié peut s'avérer nécessaire s'il est difficile d'effectuer une incorporation appropriée en raison du sol excessivement humide ou grumeleux. Si la surface est sillonnée, il est recommandé de travailler le sol en conséquence avant le traitement pour éliminer les sillons et assurer une distribution uniforme de l'herbicide. Le travail du sol à l'automne n'est pas nécessaire lorsqu'on effectue un traitement à l'aide d'un système de semis direct ou de forte perturbation du sol.

MODE D'EMPLOI

NE PAS appliquer plus d'une fois par année.

NE PAS déverser ce produit directement dans les habitats aquatiques (lacs, rivières, ruisseaux, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, réservoirs, fossés, milieux humides), les estuaires ou les habitats marins.

NE PAS contaminer les réserves d'eau potable, les systèmes d'irrigation ou les habitats aquatiques en nettoyant le matériel d'application ou en éliminant les déchets.

SYSTÈMES DE TRAVAIL RÉDUIT DU SOL OU DE SEMIS DIRECT

Provinces des Prairies (y compris le district de la rivière de la Paix en C.-B.) SEULEMENT

Incorporation

Système avec forte perturbation du sol (travail réduit du sol)

On peut effectuer une incorporation à forte perturbation du sol avant ou durant le semis. Un système de travail du sol à forte perturbation remue suffisamment le sol pour supprimer les mauvaises herbes émergées. (On peut effectuer une forte perturbation du sol à l'aide d'un semoir à grain (cultivateur ou à disques), d'une herse qui suit le semoir, ou des deux.) Pour assurer une couverture uniforme du produit et un meilleur rendement, le sol doit être nivelé à l'aide d'une herse au moment du semis ou après celui-ci.

Pour de meilleurs résultats, il faut appliquer les granules entre 10 et 14 jours avant l'incorporation.

Système avec faible perturbation du sol

On peut aussi procéder à une faible perturbation du sol (p. ex., semis direct). Un système à faible perturbation du sol (p. ex., semis direct à l'aide d'un semoir pneumatique) ne remue pas suffisamment le sol pour supprimer les mauvaises herbes émergées. Donc un brûlage de présemis à l'aide d'un herbicide tel que Roundup® peut s'avérer nécessaire. Pour de meilleurs résultats, il faut appliquer les granules au moins deux semaines avant l'incorporation.

Pour que les traitements à l'herbicide Avadex MicroActiv effectués à l'aide d'un système de semis direct donnent un rendement optimal, ensemercer le champ lorsqu'on y aperçoit les pousses de folle avoine. La température du sol sera alors suffisamment chaude pour activer l'herbicide Avadex MicroActiv.

Les traitements de travail réduit du sol ou de semis direct ne doivent pas être effectués sur les champs couverts de neige ou d'une quantité excessive de résidus de cultures car les granules ne pourront pas entrer en contact avec le sol. Lorsqu'il y a une quantité excessive de résidus de cultures au moment de l'application, on peut procéder à un bon hersage pour permettre aux granules d'herbicide de bien entrer en contact avec le sol.

La suppression peut être réduite lorsque les conditions sont excessivement chaudes ou humides entre le traitement et l'émergence de la culture. Pour de meilleurs résultats en cas de forte infestation de folle avoine, utiliser le traitement incorporé seulement.

La couleur du sol n'est pas toujours un indicateur précis du contenu en matières organiques. S'assurer que la dose d'application choisie dans le tableau ci-dessous convient à votre type de sol.

Ne pas effectuer d'application en surface plus d'une fois par année.

TRAITEMENT À L'AUTOMNE

Lorsque les champs sont exposés à l'érosion par l'eau et/ou par le vent et que le travail du sol à l'automne est déconseillé, le traitement de travail réduit du sol à l'automne doit être effectué lorsque la température moyenne du sol est de 4 °C ou moins à une profondeur de 5 centimètres, et ce, dans les 3 semaines précédant le gel du sol. En général, cette situation se produit avant le 1^{er} octobre partout dans les Prairies.

Appliquer aux doses indiquées dans le tableau ci-dessous. Les applications au champ doivent être effectuées sur le chaume sur pied, la jachère chimique ou la jachère d'été lorsque l'érodabilité du sol est faible. Éviter de traiter un sol aplani et compacté car il peut favoriser la dérive des granules. Éviter de traiter les champs lorsque l'érodabilité du sol est forte.

Il n'est pas nécessaire d'effectuer une incorporation à l'automne. On peut procéder à l'incorporation au printemps, avant ou au moment du semis.

On ne doit pas effectuer de traitements sur les champs couverts de neige ou d'une quantité excessive de résidus de cultures parce que les granules ne pourront pas entrer en contact avec le sol. Lorsqu'il y a une quantité excessive de résidus au moment de l'application, on peut procéder à un bon hersage pour permettre aux granules d'herbicide de bien entrer en contact avec le sol.

La suppression peut être réduite lorsque les conditions sont excessivement chaudes ou humides entre le traitement et l'émergence de la culture. Pour de meilleurs résultats en cas de forte infestation de folle avoine, utiliser le traitement incorporé seulement.

La couleur du sol n'est pas toujours un indicateur précis du contenu en matières organiques. S'assurer que la dose d'application choisie dans le tableau ci-dessous convient à votre type de sol.

Ne pas utiliser ce traitement si le contenu du sol en matières organiques est inférieur à 2 %.

DOSES D'HERBICIDE AVADEx MICROACTIV (kg/ha) – AUTOMNE
(systèmes de travail réduit du sol ou de semis direct)

CULTURE	MATIÈRE ORGANIQUE		PROFONDEUR D'ENSEMENCEMENT
	2 à 4 %	SUPÉRIEURE À 4 %	
Blé de printemps et blé dur	14	17	5 à 7,5 cm*
Orge, graine à canaris	14	17	5 à 7,5 cm*
Canola, lin**, la moutarde blanche ou brune, moutarde joncée (types condimentaire et à graine oléagineuse), betteraves à sucre	17	22	Au choix

* Cette profondeur d'ensemencement permet d'enfouir les semences sous la couche de sol traitée.

** Ne pas utiliser sur les variétés de lin à faible teneur en acide linoléique.

TRAITEMENT AU PRINTEMPS

Appliquer l'herbicide Avadex MicroActiv au printemps lorsque la température moyenne du sol est de 4 °C ou moins à une profondeur de 5 centimètres. Utiliser la dose qui convient au type de sol, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous. Effectuer les applications sur des sols dont la quantité de couvert de résidus permet d'empêcher l'érosion du sol entre l'application et le semis. **Prévoir un intervalle d'au moins 10 à 14 jours entre l'application et l'incorporation.** Ne pas traiter plus de 4 semaines avant le semis prévu.

Pour des informations pertinentes sur les conditions météorologiques et l'état du sol, se reporter à la rubrique **Systèmes de travail réduit du sol ou de semis direct – traitement à l'automne** avant d'appliquer l'herbicide granulaire Avadex MicroActiv.

On peut procéder à l'incorporation avant ou au moment du semis, tel qu'indiqué ci-dessous.

DOSES D'HERBICIDE AVADEx MICROACTIV (kg/ha) – PRINTEMPS
(systèmes de travail réduit du sol ou de semis direct)

CULTURE	MATIÈRE ORGANIQUE		PROFONDEUR D'ENSEMENCEMENT
	4 % OU MOINS	SUPÉRIEUR À 4 %	
Blé de printemps et blé dur	14	17	5 à 7,5 cm*
Orge, graine à canaris	14	17	5 à 7,5 cm*
Canola, lin**, la moutarde blanche ou brune, moutarde joncée (types condimentaire et à graine oléagineuse), betteraves à sucre	17	22	Au choix

* Cette profondeur d'ensemencement permet d'enfouir les semences sous la couche de sol traitée.

** Ne pas utiliser sur les variétés de lin à faible teneur en acide linoléique.

APPLICATIONS DE L'HERBICIDE AVADEx MICROACTIV À L'AIDE D'UN SYSTÈME DE TRAVAIL DU SOL CLASSIQUE

MÉTHODE D'INCORPORATION

Pour supprimer la folle avoine, il faut incorporer le produit au sol à l'aide d'un équipement de travail du sol convenable. Pour bien répartir le produit dans le sol, il faut effectuer deux opérations d'incorporation à angle droit, sauf lorsqu'on utilise les systèmes à travail réduit du sol ou de semis direct. On doit effectuer la première incorporation dans les 48 heures suivant l'application; on peut procéder à la deuxième incorporation tout juste après celle-ci ou non, selon le moment de l'application. Pour plus d'information, voir les rubriques **Incorporation à l'automne** et **Incorporation au printemps** figurant sur la présente étiquette.

Ne pas incorporer le produit à une profondeur dépassant 5 cm. À cette fin, on peut régler l'équipement pour travailler le sol à une profondeur maximale de 7,5 à 10 centimètres. Pour empêcher le produit de se diluer, il faut procéder à une incorporation peu profonde, autrement la suppression de la folle avoine diminuerait et la culture risquerait de subir des dommages.

Le hersage ne permet pas une incorporation efficace lorsque les dents de la herse ne peuvent pas pénétrer la surface en raison d'un sol compacté, ou si les résidus s'accumulent sous la herse, ou si la herse saute.

INCORPORATION À L'AUTOMNE

Il faut incorporer le produit tel qu'indiqué à la rubrique **Méthode d'incorporation** figurant sur la présente étiquette.

Pour les applications à l'automne (sauf les traitements à l'aide d'un système de travail réduit du sol ou de semis direct), une seule incorporation est requise à l'automne. La deuxième incorporation peut être effectuée à l'automne (avant que le sol ne gèle) ou au printemps. Pour plus d'information, voir la rubrique **Incorporation au printemps**.

INCORPORATION À L'AUTOMNE CONJOINTEMENT AVEC L'ÉPANDAGE D'ENGRAIS EN BANDES

Le produit peut être épandu à la volée à l'automne avant ou conjointement avec l'épandage d'engrais en bandes. Il faut veiller à ce que l'espace entre les étauçons, la vitesse d'avancement et les conditions du sol (notamment la teneur en humidité et le niveau de résidus de cultures) permettent de couvrir les granules avec une quantité suffisante de terre.

Si on doit effectuer le prochain semis à l'aide d'un semoir à houe ou d'un semoir à roue plumbeuse à deux disques, la deuxième incorporation (à l'automne ou avant le semis au printemps) doit être effectuée à l'aide d'un cultivateur agricole ou d'un équipement semblable pour assurer une distribution uniforme de l'herbicide.

INCORPORATION AU PRINTEMPS

Avant le semis

Il faut incorporer le produit tel que décrit à la rubrique **Méthode d'incorporation** figurant sur la présente étiquette.

On peut incorporer le produit avant de semer toute culture indiquée sur l'étiquette. Voir la rubrique **Renseignements généraux** pour connaître les exceptions.

On peut ensuite procéder à la deuxième incorporation en tout temps, et ce, jusqu'à l'émergence de la culture. Si la deuxième incorporation est effectuée après le semis, on doit utiliser une herse ou autre équipement de travail du sol convenable dont le réglage permet d'atteindre une profondeur qui ne perturbera pas les semences.

Lorsque la présence de sillons pose un problème après le semis, un hersage est recommandé pour éliminer les sillons et assurer une distribution uniforme de l'herbicide.

Après le semis

Il faut incorporer le produit tel que décrit à la rubrique **Méthode d'incorporation** figurant sur la présente étiquette.

On peut incorporer le produit après avoir semé toute culture indiquée sur l'étiquette. Voir la rubrique **Renseignements généraux** pour connaître les exceptions.

Semer d'abord à une profondeur de 5 à 7,5 centimètres, puis procéder immédiatement à une incorporation peu profonde, entre 4 et 5 centimètres, à l'aide d'un équipement convenable, telle qu'une herse.

Il faut effectuer la deuxième incorporation à angle droit par rapport à la première incorporation, et ce, à n'importe quel moment avant l'émergence de la culture.

Régler l'équipement d'incorporation pour atteindre une profondeur qui ne perturbera pas les semences.

REMARQUE

POUR QU'UNE APPLICATION AU PRINTEMPS DONNE DE MEILLEURS RÉSULTATS, ATTENDRE AU MOINS 48 HEURES ENTRE LA PREMIÈRE ET LA DEUXIÈME INCORPORATION. Lorsque la température du sol demeure fraîche longtemps, ou s'il y a une sécheresse extrême, on peut accorder un délai plus long pour maximiser la suppression.

MODE D'EMPLOI POUR L'HERBICIDE AVADIX MICROACTIV UTILISÉ DANS UN SYSTÈME DE TRAVAIL DU SOL CLASSIQUE

On doit utiliser les doses supérieures recommandées du produit lorsque le contenu du sol en matières organiques dépasse 4 %.

Traitement à l'automne (incorporé)

Il faut effectuer les applications automnales du produit après le 15 septembre et jusqu'à ce que le sol gèle. Les applications effectuées avant le 15 septembre peuvent rendre l'herbicide moins efficace. Pour plus d'information, voir les rubriques **Préparation du champ** et **Méthode d'incorporation** figurant sur la présente étiquette.

**DOSES D'HERBICIDE AVADEx MICROACTIV (kg/ha)
TRAITEMENT À L'AUTOMNE (incorporé)**

CULTURE	MATIÈRE ORGANIQUE			PROFONDEUR D'ENSEMENCEMENT
	2 % OU MOINS	2 À 4 %	SUPÉRIEURE À 4 %	
Blé de printemps et blé dur	11	14	17	5 à 7,5 cm*
Orge, graine à canaris	11	14	17	5 à 7,5 cm*
Canola, lin**, la moutarde blanche ou brune, moutarde joncée (types condimentaire et à graine oléagineuse), betteraves à sucre	14	17	22	Au choix

* Cette profondeur d'ensemencement permet d'enfouir les semences sous la couche de sol traitée.
NE PAS SEMER À UNE PROFONDEUR DÉPASSANT 7,5 CENTIMÈTRES.

** Ne pas utiliser sur les variétés de lin à faible teneur en acide linoléique.

Traitement au printemps (incorporé)

Le produit peut être appliqué avant ou après avoir semé les cultures indiquées sur l'étiquette, sauf celles qui sont indiquées dans le tableau ci-dessous. Pour les applications avant le semis, semer à la profondeur appropriée immédiatement après ou jusqu'à 3 semaines après l'application. En général, on obtient une meilleure suppression de la folle avoine lorsqu'on effectue l'application avant le semis.

Pour les applications après le semis, il faut effectuer l'application et les deux incorporations avant l'émergence de la culture. Pour les applications après le semis, on obtient une suppression optimale de la folle avoine lorsque l'application et la première incorporation sont effectuées dès que possible après le semis.

Pour plus d'information, voir les rubriques **Préparation du champ** et **Méthode d'incorporation** figurant sur la présente étiquette.

**DOSES D'HERBICIDE AVADEx MICROACTIV (kg/ha)
TRAITEMENT AU PRINTEMPS (incorporé)**

CULTURE	PÉRIODE D'APPLICATION	MATIÈRE ORGANIQUE		PROFONDEUR D'ENSEMENCEMENT
		INFÉRIEURE À 4 %	SUPÉRIEURE À 4 %	
Blé de printemps et blé dur**	Avant le semis	11	14	5 à 7,5 cm*
	Après le semis	14	17	5 à 7,5 cm*
Orge, graine à canaris	Avant et après le semis	14	17	5 à 7,5 cm*
Canola, lin***, la moutarde blanche ou brune, moutarde joncée (types condimentaire et à graine oléagineuse), betteraves à sucre	Avant le semis	17	22	Au choix

* Cette profondeur d'ensemencement permet d'enfouir les semences sous la couche de sol traitée.
NE PAS SEMER À UNE PROFONDEUR DÉPASSANT 7,5 CENTIMÈTRES.

** Lorsqu'on utilise un semoir à disque pour le semis, NE PAS APPLIQUER le produit avant de semer le blé dans un sol dont le contenu en matières organiques est égal ou inférieur à 4 % (sol brun, brun foncé ou gris forestier). Lorsqu'on utilise un semoir pneumatique, il doit être muni d'un dispositif de contrôle pour déposer les graines à la profondeur exacte voulue, autrement la culture pourrait subir des dommages.

*** Ne pas utiliser sur les variétés de lin à faible teneur en acide linoléique.

En cas d'urgence médicale mettant en cause ce produit, appeler PROSAR sans frais au 1-888-478-0798.

Avadex® est une marque déposée de Gowan Company LLC.